

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze et le 27 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BARBIE Bernard, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, JACQUET-ROGER Maryse, LOUIT Catherine, LOUIT Guilhem, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne.

Procurations : Monsieur BACHELARD Philippe à Madame POL Jacqueline, Madame FORCE Sandrine à Madame PENCHENAT Emmanuelle, Madame LASSALLE Josiane à Madame LOUIT Catherine, Monsieur LASSEUBE Patrick à Monsieur BARBIE Bernard, Monsieur SANCHEZ Simon à Madame D'OLIVEIRA Monique, Monsieur VILLENEUVE Raymond à Monsieur DEUILHE Serge, Monsieur VIVEN Boris à Monsieur TENE Jacques.

Absents : Madame SICARD Marie-Ange.

Monsieur Lucien BARTHE est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les **Procès-Verbaux suivants** :

- du 30 septembre 2013 à l'unanimité ;
- du 12 novembre 2013 à l'unanimité ;
- du 09 décembre 2013 (abstention de Monsieur Guilhem LOUIT) ;
- du 16 décembre 2013 (abstention de Madame Monique D'OLIVEIRA).

DELIBERATIONS

14 x 01 - Finances Locales – Autorisation mandatement dépenses SMEA-Réseau 31

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le mandatement de ces 3 acomptes pour un montant global de **638 171 €**, suite au rejet du trésorier en date du 19 décembre 2013 motivé par l'absence de procès-verbal de transfert signé.

En effet, le SMEA avait émis au courant de l'année dernière (les originaux ne nous étant jamais parvenus) les titres suivants :

- **Prévisionnel 2010 : 208 426 €**,
- **Prévisionnel 2011 : 209 208 €**,
- **Prévisionnel 2012 : 220 537 €**,

afin de reverser la part de la taxe d'assainissement au regard des compétences transférées.

Toutefois, plusieurs anomalies ayant été repérées par les services, la Commune de Saint-Lys n'avait pas procédé au paiement tant que ces points n'étaient pas régularisés. Des réunions de travail entre les deux services respectifs ont permis de repérer les erreurs, afin d'identifier les mesures de régularisation des trois titres émis. C'est sous cette condition que le versement allait avoir lieu comme prévu au Budget 2013.

Les vérifications ont permis d'aboutir à un solde en faveur de la Collectivité de Saint Lys d'un montant cumulé de :

- 2010 : - 114 078,45€,
- 2011 : - 51 069,21 €,
- 2012 : - 29 557,98 €,

Soit un total (arrondi) de : - 194 705 €

La fiche budgétaire rétrospective, validée de part et d'autre, qui laisse apparaître les soldes négatifs, est la suivante :

- **Acompte 2010 : 208 426 €,**
- **Acompte 2011 : 209 208 €,**
- **Acompte 2012 : 220 537 €.**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

14 x 02 - Finances Locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2014 – Maison des Jeunes et de la Culture

Afin d'assurer la continuité des actions de la Maison des Jeunes et de la Culture, il convient, avant le vote du prochain Budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'année 2014.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** une avance sur subvention de **45 000 euros** à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Lys, à mandater en début d'exercice 2014.

La convention d'objectifs et de moyens ayant été signée le 20 décembre 2013 (délibération municipale n°13 x 165 du 16 décembre 2013) avec la Maison des Jeunes et de la Culture.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

14 x 03 - Finances Locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2014 – SLOO

Afin d'assurer la continuité des actions du SLOO, il convient, avant le vote du prochain Budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'année 2014.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** une avance sur subvention de **31 065 euros** au SLOO de Saint-Lys, à mandater en début d'exercice 2014.

La convention d'objectifs et de moyens ayant été signée le 20 décembre 2013 (délibération municipale n°13 x 164 du 16 décembre 2013) avec le SLOO.

(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)

Pour : 28

14 x 04 - Domaine et patrimoine – Lieu-dit « La Rivière » - Lieu-dit « La Bordette », Lieu-dit « La Gironde » - Acquisition des parcelles section A n° 345, n°628, n°1041 et n°1021

Une délibération d'acquisition a été votée en date du 25 Mars 2013 afin de mener une politique d'acquisition foncière et de permettre de futurs projets d'aménagement, notamment l'implantation du nouveau centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il avait été proposé d'acquérir à Madame PINÈDE ép. LONG Sylvie les parcelles ci-dessous :

- Lieu-dit La Bordette, section A n°345	superficie :	11804 m2
- Lieu-dit La Bordette, section A n°628	superficie :	34705 m2
- Lieu-dit la Gironde, section A n°1021	superficie :	5000 m2
- Lieu-dit la Rivière, section A n°1041	superficie :	18075 m2

Total de la superficie à acquérir : 69584 m2

pour un montant de prix de 530.000 € TTC.

En date du 17 Juin 2013, la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a fait valoir **son opposition concernant le prix d'acquisition**. La négociation globale intégrant des terres agricoles, parcelles A n°345, A n°628 et A n°1041 classées en zone A, étant hors du prix courant pratiqué pour des terres agricoles. La parcelle A n°1021 classée en zone 2 AU, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Une nouvelle négociation avec le vendeur a été réalisée selon les termes ci-dessous :

Parcelle cadastrée A n°1021 (5000 m2), pour un montant de :	200.000,00 €
Parcelle cadastrée A n°1041 (18075 m2), pour un montant de :	194.600,00 €
Parcelles cadastrées A n°345 et A n°628 (46509 m2), pour un montant de :	46.509,00 €
Pour un montant total de :	441.109,00 €
TTC	

A la signature :	201.109 €
A la date d'anniversaire de la signature :	120.000 € (+10.000 € pour indemnités en raison du paiement à terme)
Deux ans après la signature de l'acte :	120.000 € (+5.000 € pour indemnités en raison du paiement à terme)

Le montant sera réglé en trois annuités. En outre, il est proposé de rajouter la clause suivante : «Le preneur se réserve la possibilité de régler de manière anticipée les annuités dues sans qu'il n'y ait une quelconque pénalité ».

Le prix d'acquisition ne comprend pas les frais d'actes, les frais de notaire et frais intermédiaires, ainsi que tous les frais associés.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles section A n° 345, n°628, n°1041 et n°1021 au lieu-dit « La Rivière », lieu-dit « La Bordette », lieu-dit « La Gironde » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au paiement de tous les frais liés à cette affaire.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 26

Abstention : 2 (Monsieur Bernard BARBIE, Monsieur Patrick LASSEUBE)

14 x 05 - Domaine et Patrimoine – Reprise de concessions en état d'abandon – Décembre 2013

Dans le cimetière communal du village, des concessions qui ont plus de trente ans d'existence, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, les 01 décembre 2010 et 01 décembre 2013, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnent aux Communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Les concessions concernées sont exposées ci-dessous dans le tableau :

EMPLACEMENT	PROPRIETAIRE	NATURE	OBSERVATIONS	DATE ACHAT
A 064	BOMBAIL	TOMBE	PV CONSTATATION ABANDON	25 octobre 1971
A 066	CERATTO	TOMBE	PV CONSTATATION ABANDON	INCONNUE
A 113	CLAUZEL	TOMBE	PV CONSTATATION ABANDON	INCONNUE
A 136	BOSSEAU	TOMBE	PV CONSTATATION ABANDON	17 octobre 1961

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la reprise des concessions décrites ci-dessus dans le tableau.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

14 x 06 - Domaine et Patrimoine – Futur « Conservatoire du Patrimoine » – Donation de mobilier à la Commune par l'Association « Art, culture et patrimoine » de SAINT-LYS

Dans le cadre de la création du futur « Conservatoire du Patrimoine » au sein du bâtiment de l'ancienne école maternelle annexe « Gravette », le Conseil d'Administration de l'Association « Art, Culture et Patrimoine » a proposé à la Commune, au mois d'octobre 2013, de procéder directement à l'achat puis de faire don à la ville de pièces de mobilier destinées à équiper ce futur espace muséographique.

Ce mobilier, qui sera composé de vitrines, étagères, meubles-caissons, etc., et dont le détail est annexé à la présente délibération, se monte à une valeur totale de dix-mille euros au maximum, et sera exclusivement destiné « **à l'aménagement des deux salles du conservatoire affectées à Saint-Lys Radio, La Poste, à l'espace vidéo et à la réserve** ».

Cette acquisition de mobilier entrera dans le cadre de la donation rédigée devant notaire (Maître VERDIER, à Saint-Lys) que l'Association « Art, Culture et Patrimoine » de Saint-Lys fait à la commune, suite à sa première donation d'objets de collection acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2013.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la donation de mobilier par l'Association « Art, Culture et Patrimoine » de Saint-Lys aux conditions énoncées supra.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

14 x 07 - Domaine et Patrimoine – Dénomination du parking de la Médiathèque

Il s'avère nécessaire de nommer le parking de la Médiathèque afin que **le futur « Conservatoire du Patrimoine »** puisse avoir une adresse postale.

Après concertation auprès des Elus en charge du dossier et de Monsieur Jean-Charles FACCHINI, Directeur du Pole Culturel, le Conseil Municipal **DECIDE** de dénommer le parking de la Médiathèque :

- « **Parking du 12 juin 1944 – Maquis de Saint-Lys** ».

(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)

Pour : 28

14 x 08 - Fonction publique – Personnel – Adhésion au Service Médecine Préventive du Centre de Gestion (CDG) 31

Par courrier du 21 octobre 2013, le Centre de Gestion 31 nous a informé d'une revalorisation portant de 49 € à 60 € par an, le forfait étant applicable par agent pour les Collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour un montant de 60€ par an et par agent, le forfait en vigueur n'ayant pas été augmenté depuis janvier 2003.

Une nouvelle convention d'adhésion vient d'être adressée à la Collectivité qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2014.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

INFORMATIONS DU MAIRE

- **LECTURE DU COURRIER RECU DE LA SOUS-PREFECTURE RELATIF A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2014** (VOIR COURRIER CI-JOINT)
- **INFORMATION PAR MONSIEUR TARDY DU NOM PROPOSE A COLOMIERS HABITAT POUR LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE « RESIDENCE BERNARD BAYLAC »**

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

N° 2013/016 DU 17 DECEMBRE → Marché de souscription des contrats d'assurance de la Mairie

Le marché a été attribué à :

- Le lot n°1 « risques automobiles » a été attribué à la société **SMACL** pour un montant **12 695.64 € TTC (tarification 1) + 500.95 € TTC (prestation supplémentaire – Mission Collaborateur)** ;
- Le lot n°2 « Risques de Dommages aux Biens » a été attribué à la **SMACL** pour un montant de prime de **15 285.22 € TTC (tarification 1) et de 329.17 € TTC (estimatif de la projection par le candidat garantie Tous Risques Expositions – 5 expositions d'une valeur totale de 10 000 € chacune, pour une durée d'un mois chacune)** ;
- Le lot n°3 « Risques de responsabilités » a été attribué à la **SMACL** pour un montant de **7 358.10 € TTC** ;
- Le lot n°4 « Protection Juridique de la ville et Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus » a été attribué à la société à la société **SARRE ET MOSELLE** pour un montant de **1 559.52 € (dont 1 391.52 € TTC PJ et 168.00 € TTC PF)**.

Le montant annuel prévisionnel est d'environ **37 800.00 € TTC**.

N° 2014/01 DU 02 JANVIER 2014 → Marché de location longue durée du véhicule de fonction du DGS

Le marché a été attribué à la société **RENAULT RETAIL GROUP MURET** pour un montant mensuel de location de **270.77 € TTC**.

Le montant annuel prévisionnel est d'environ **3 249.24 € TTC, soit 9 747.72 € TTC** sur toute la durée du marché (3 ans).

N° 2014/03 DU 07 JANVIER 2014 → Marché à bons de commande de fourniture de livres et de CD audio

Le marché a été attribué comme suit :

- ➔ Lot 1 – "livres pour enfants et adolescents" : librairie **IL ETAIT UNE FOIS 31470 SAINT-LYS**
- ➔ Lot 2 - "livres fictions adultes" : librairie **IL ETAIT UNE FOIS 31470 SAINT-LYS**
- ➔ Lot 3 - "livres documentaires adultes" : librairie **IL ETAIT UNE FOIS 31470 SAINT-LYS**
- ➔ Lot 4 - "manuels scolaires" : librairie **IL ETAIT UNE FOIS 31470 SAINT-LYS**
- ➔ Lot 5 : "CD audio" : **GAM ANNECY 74008 ANNECY**

N° 2014/04 DU 14 JANVIER 2014 → Marché pour l'acquisition d'un chariot élévateur

Suite à l'ouverture de ces plis, le marché a été déclaré infructueux au motif que toutes les offres excédaient le budget prévisionnel alloué à cette acquisition.

N° 2014/15 DU 16 JANVIER 2014 → Marché pour travaux de restauration d'urgence de la Halle

Le marché a été attribué à l'entreprise **RODRIGUES BIZEUL**, spécialisée dans la rénovation de Monuments Historiques, a remis un devis pour ces travaux d'un montant total de **451 422.60 €, HT, soit 541 707.12 € TTC**, divisés en 3 tranches, comme suit :

- ➔ **Tranche ferme : 304 037.50 € HT, soit 364 845.00 € TTC,**
- ➔ **Tranche conditionnelle 1 : 110 375.10 € HT, soit 132 450.12 € TTC,**
- ➔ **Tranche conditionnelle 2 : 37 010.00 € HT, soit 44 412.00 € TTC.**

Les différentes tranches de travaux seront exécutées de la façon suivante :

- ➔ **Tranche ferme : de mars 2014 à septembre 2014,**
- ➔ **Tranche conditionnelle 1 : de juin 2014 à octobre 2014,**
- ➔ **Tranche conditionnelle 2 : de septembre 2014 à décembre 2014.**

La séance est levée à 22 h 10.

**Le 04 Février 2014
Le Maire,
Jacques TENE**